

Québec, le 15 septembre 2009.

Monsieur Claude Béchar

Ministre responsable au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes
875, Grande Allée Est , Bureau 3.701
Québec G1R4Y8

**Objet : Énergie Atomique du Canada et pollution radioactive interprovinciale :
recommandations aux gouvernements fédéral et provincial.**

Monsieur le Ministre,

Au nom de *Tritium: alerte publique* (TAP) et du *Mouvement Sortons le Québec du nucléaire* (MSQN) permettez-nous d'attirer votre attention sur un sujet qui interpelle plus spécifiquement votre ministère, compte tenu de la responsabilité qui vous incombe d'assurer la défense et la promotion des intérêts du Québec et de conseiller le gouvernement du Québec et du Canada sur toutes questions d'ordre intergouvernementales canadiennes.

Les événements que nous souhaitons porter à votre attention se sont déroulés dans le bassin versant de la rivière des Outaouais et impliquent différents acteurs dont, entre autres, Énergie Atomique du Canada Limitée (EACL) et la Commission Canadienne de Sûreté Nucléaire (CCSN). Comme vous le savez, ce bassin versant est partagé entre deux instances politiques différentes à savoir le Québec et l'Ontario. Si les faits apportés à votre attention sont causés par une société d'État fédérale (EACL) située exclusivement en territoire ontarien, il n'en demeure pas moins que leurs effets néfastes sont également ressentis en territoire québécois.

Une réception positive à notre requête impliquerait de votre part des recommandations à transmettre tant auprès du gouvernement du Québec que du gouvernement fédéral. Cette requête concerne les émissions de tritium, élément radioactif, dans l'atmosphère et dans la rivière des Outaouais à Chalk River en Ontario.

Suite aux sérieux problèmes de corrosion du réacteur nucléaire NRU à Chalk River, du tritium a été relâché en très grandes quantités dans l'atmosphère sous forme de vapeur d'eau tritiée et dans la rivière des Outaouais sous forme d'eau tritiée. Étant incorporé à l'eau, le tritium atteint les humains par la voie de l'eau potable, par les produits laitiers et agricoles et aussi directement par les voies respiratoires. Le tritium est un isotope radioactif d'hydrogène. Il n'existe aucun mécanisme de filtration qui peut retirer de l'eau ordinaire le tritium sous forme d'eau tritiée.

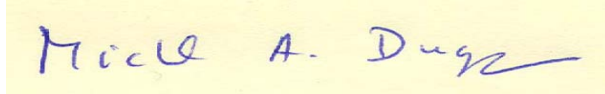
De nombreuses études scientifiques ont démontré qu'il n'y a pas un niveau sécuritaire pour les dommages biologiques causés par le tritium. Même à faible dose, le tritium peut induire des cancers, des malformations congénitales et autres problèmes de santé.

Il serait également prudent que votre ministère s'assure qu'il sera consulté par les instances politiques

fédérale et ontarienne dont les réévaluations réglementaires sur les émissions de tritium seront susceptibles de compromettre, en territoire québécois, l'intégrité du bagage génétique humain ainsi que l'utilisation sécuritaire des écosystèmes essentiels à leur survie.

Veillez trouver ci-dessous nos deux requêtes aux gouvernements fédéral et provincial ainsi que le contexte relié à ces requêtes.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre entière collaboration.



Michel A. Duguay PhD
Coordonnateur du MSQN
Tél. (418) 656-3557 ou (418) 802-2740
michel.duguay@gel.ulaval.ca

et
Gordon Edwards, PhD
Porte-parole du TAP et président du RSN
(514) 489-2665
ccnr@web.ca

par Philippe Giroul
Responsable des communications
Mouvement Sortons le Québec du Nucléaire (MSQN)
10661, Notre Dame-Ouest. Trois-Rivières. G9B 6V8
MSQNG2@YAHOO.CA

Requêtes de TAP et du MSQN

Notre requête au gouvernement fédéral est la suivante :

1. Qu'il interdise les rejets délibérés de matières radioactives cancérogènes dans la rivière des Outaouais telle l'eau contaminée par le tritium ainsi que les rejets atmosphériques de vapeur d'eau tritiée.
2. Qu'il exige l'installation à Chalk River d'un appareil de condensation de la vapeur d'eau tritiée afin de confiner l'eau tritiée résultante ainsi que toute autre eau tritiée dans des entrepôts adéquats pour empêcher leurs émissions dans l'environnement.
3. Qu'il exige, en cas de rejet « accidentel » (eau-air) de tritium dans le bassin versant de la rivière des Outaouais, que le gouvernement du Québec soit immédiatement avisé et consulté.
4. Qu'il assujettisse la CCSN à un ministère autre que le Ministère des Ressources Naturelles afin d'éviter tout conflit d'intérêt avec celui-ci dont le mandat consiste à promouvoir la technologie nucléaire
5. Qu'il requiert le développement, au sein de la CCSN, d'un département de santé composé de professionnels formés dans les sciences biomédicales ne possédant aucun lien avec l'industrie nucléaire ou les agences destinées à en faire la promotion. Indépendant de toute ingérence politique, ce département devrait documenter les effets biologiques causés par l'exposition aux substances radioactives et en informer le public. La CCSN a d'ailleurs un mandat qui l'oblige à « *fournir de l'information scientifique objective au public* » à propos des risques encourues par les activités des organismes et entreprises licenciés par elle.
6. Qu'il recommande une réévaluation de la norme canadienne concernant la limite acceptable de tritium dans l'eau. Cette réévaluation prendra en compte des avis provenant d'instances scientifiques indépendantes de l'industrie nucléaire ainsi que de commissions indépendantes directement mandatées à cet effet tel l'Advisory Committee on Environmental Standards (ACES) en 1994 et l'Ontario Drinking Water Advisory Council (ODWAC) en 2009, toutes les deux en Ontario.

Notre requête au gouvernement du Québec est la suivante :

1. Qu'il mandate une commission d'experts en toxicologie afin de déterminer, pour le Québec, une limite réglementaire spécifique relative au niveau de tritium considéré acceptable dans l'eau potable ainsi qu'au niveau de tritium considéré acceptable sous forme d'émissions de tritium dans l'atmosphère.
2. Qu'il s'assure, en prenant exemple sur les recommandations de la commission de l'ODWAC, que cette limite réglementaire soit définie dans un contexte d'indépendance par rapport aux émetteurs de la substance radioactive et que la norme retenue se compare avantageusement aux recommandations d'organismes scientifiques et de santé indépendants qui, à ce jour, proposent les limites réglementaires les plus progressives et prudentes en la matière
3. Qu'il s'assure que les limites réglementaires adoptées pour le Québec prendront en compte les effets cumulatifs des émissions de tritium provenant de l'extérieur du Québec.
4. Qu'il requiert le développement, au sein de la CCSN, d'un département de santé composé de professionnels formés dans les sciences biomédicales ne possédant aucun lien avec l'industrie nucléaire ou les agences destinées à en faire la promotion. Indépendant de toute ingérence politique, ce département devrait documenter les effets biologiques causés par l'exposition aux substances radioactives et en informer le public. La CCSN a d'ailleurs un mandat qui l'oblige à « *fournir de l'information scientifique objective au public* » à propos des risques encourus par les activités des organismes et entreprises licenciés par elle.

LE CONTEXTE

Le 14 mai 2009, le réacteur nucléaire NRU, propriété d'ÉACL située à Chalk River, Ontario, a de nouveau attiré l'attention des canadiens en devant mettre fin, pour des raisons de sécurité, à sa production d'isotopes radioactifs.

Une fuite continue d'eau lourde d'environ 5kg. /heure a nécessité l'arrêt du réacteur pour une période évaluée à plus de dix mois. Chaque kilogramme de cette eau lourde contient environ un million de million de becquerels de tritium – c'est à dire, un térabecquerel de tritium.

Cette fuite a occasionné l'émission d'une énorme quantité de tritium dans l'atmosphère.

Ces événements font suite à ceux datant du 5 décembre 2008 où l'annonce d'importantes fuites radioactives dans les eaux de la rivière des Outaouais ainsi que dans l'atmosphère a été rapportée.

Le tritium étant une substance radioactive reconnue cancérigène, mutagène et tératogène par le Committee Examining Radiation Risks of Internal Emitters (CERRIE), il est tout à fait impératif de s'assurer que sa dispersion-dilution dans notre environnement soit réglementée en intégrant les dernières données scientifiques.

L'une des études scientifiques à considérer a été réalisée en 2007 par la prestigieuse National Academy of Sciences des États-Unis. Dans son rapport, le NAS BEIR-VII, elle conclut qu'un seuil sécuritaire à l'exposition aux rayonnements n'existe pas et que même de faibles doses de rayonnements ionisants, comme les rayons alpha, bêta, ou gamma, présentent des risques pour la santé.

En date du 21 mai 2009, l'ODWAC (Ontario Drinking Water Advisory Council) a remis son rapport au ministère de l'Environnement ontarien et fourni sa recommandation d'une limite de tritium « acceptable » dans l'eau potable des Ontariens évaluée à 20 Bq/l.

Références :

1. TAP : Tritium Alerte Publique : <http://fr.tapcanada.org/>
2. Committee Examining Radiation Risks of Internal Emitters (CERRIE) voir : ICRP History, Policies.Procedures : <http://www.icrp.org/docs/Histpol.pdf>
3. NAS BEIR_V11 : <http://www.icrp.org/docs/Histpol.pdf>
4. ODWAC : <http://www.odwac.gov.on.ca/>
5. *High Tritium In Ottawa River a Public Health Disaster* : <http://icph.org/high-tritium-in-ottawa-river-a-public-health-disaster>

P.J.

- Communiqué de presse du NPD du 31 juillet 2009
- Un comité d'experts recommande une réduction significative des concentrations maximales acceptables de tritium dans l'eau potable.(Gordon Edwards – 12 juin 2009)

C.C.

- Monsieur Jean Charest, Premier ministre du Québec
- Monsieur Stephen Harper, Premier ministre du Canada
- Madame Josée Verner, Ministre des affaires intergouvernementales du Canada
- Monsieur Dalton McGuinty, Ministre des affaires intergouvernementales de l'Ontario

- Madame Pauline Marois, Chef de l'opposition officielle
- Madame Sylvie Roy, Chef intérimaire de l'Action Démocratique du Québec
- Monsieur Amir Khadir, Québec Solidaire
- Madame Nathalie Normandeau, Ministre des Ressources naturelles et de la Faune
- Madame Line Beauchamp, Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
- Monsieur Yves Bolduc, Ministre de la santé et des services sociaux

- Monsieur Scott McKay, Porte-parole de l'opposition officielle en développement durable et d'environnement
- Monsieur Bernard Drainville, Porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé
- Monsieur Bertrand St-Arnaud, Porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique

- Monsieur Peter Van Loan, Ministre de la Sécurité publique du Canada
- Madame Leona Aglukkaq, Ministre de la santé du Canada
- Monsieur Jim Prentice, Ministre de l'Environnement du Canada
- Madame Lisa Raitt, Ministre des Ressources naturelles du Canada

- Monsieur Gilles Duceppe, Chef du Bloc Québécois
- Monsieur Jean Dorion, Porte-parole du Bloc Québécois en matière d'affaires intergouvernementales
- Monsieur Bernard Bigras, Porte-parole du Bloc Québécois en Environnement et de développement durable
- Madame Paule Brunelle, Porte-parole du Bloc Québécois en matière des ressources naturelles
- Monsieur Luc Malo, Porte-parole du Bloc Québécois en matière de santé
- Monsieur Serge Ménard, Porte-parole du Bloc Québécois en matière de Sécurité publique / Protection Civil

- Monsieur Michael Ignatieff, Porte-parole du parti libéral en matière d'Affaires intergouvernementales
- Monsieur David McGuinty, Porte-parole du parti libéral en matière d'Environnement et énergie
- Monsieur Geoff Regan, Porte-parole du parti libéral en matière de Ressources naturelles
- Madame Carolyn Bennett, Porte-parole du parti libéral en matière de Santé
- Monsieur Mark Holland, Porte-parole du parti libéral en matière de Sécurité publique et protection civile

- Monsieur Jack Layton, Porte-parole du NPD en matière d'Affaires Affaires intergouvernementales
- Madame Linda Duncan, Porte-parole du NPD en matière d'environnement
- Monsieur Nathan Cullen, Porte-parole du NPD en matière de Ressources naturelles et énergie
- Madame Judy Wasylycia-Leis, Porte-parole du NPD en matière de santé
- Monsieur Don Davis, Porte-parole du NPD en matière de sécurité publique

- Monsieur Bernard Généreux, maire de St-Prime, président de Fédération des municipalités du Québec
- Monsieur Robert Coulombe, maire de Maniwaki, Président de l'Union des municipalités du Québec
- Monsieur Denis Lapointe, Maire de Sallaberry-de-Valeyfield, président, commission de l'environnement de l'UMQ
- Monsieur Gaëtan Ruest, Maire d'Amqui
- Monsieur Éric Notebaert, président des ProfessionnelLEs de la santé pour la Survie mondiale